

## « Aide départementale à l'acquisition de voitures neuves ou de démonstration 100% électriques »

### Document d'information et d'engagement du/des bénéficiaires

#### Modalités de paiement de l'aide départementale

Le versement de la subvention s'effectuera après le vote de la subvention par l'assemblée départementale.

Les pièces nécessaires à l'instruction du dossier **après la livraison de la voiture** en vue du règlement sont :

- la facture d'achat du véhicule aux nom et prénom du bénéficiaire de la subvention, portant la mention « payée » ou « acquittée » et tamponnée par le concessionnaire ;
- le justificatif du règlement du véhicule au concessionnaire par le bénéficiaire de la subvention (relevé de compte bancaire, échéancier de paiement si crédit, contrat de crédit) ;
- le certificat d'immatriculation définitif **aux nom et prénom du bénéficiaire de la subvention avec une immatriculation en France**

#### Engagements des bénéficiaires

Le bénéficiaire s'engage à respecter les obligations suivantes :

- à poser un autocollant (fourni par le Département) collé à l'arrière de la voiture et à transmettre la photo au département ;
- conserver le véhicule pendant une durée minimum de 3 ans ou au moins 65.000 km à compter de la date de la décision d'octroi de la subvention ;
- présenter une demande de versement complète dans un délai maximum de 3 ans qui suivent la décision départementale d'octroi ;
- solliciter l'accord préalable à toute cession du véhicule avant le délai des 3 ans en justifiant par courrier à Mme La Présidente du Conseil départemental les raisons particulières qui vous obligent à cette vente (changement professionnel, raisons familiales, déménagement, accident...)

#### Modalité de remboursement de l'aide départementale

Le Département des Bouches-du-Rhône se réserve le droit de contrôler, après attribution de l'aide départementale, les engagements ci-dessus pris par le bénéficiaire.

Au regard des résultats de ce contrôle, il pourra obtenir le remboursement de tout ou partie de l'aide attribuée au bénéficiaire, après décision de la commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

**Lu et approuvé :**

**Nom du/des Bénéficiaire(S) :**

**Date :**

**Signature(S) :**

